

## MAIRIE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 03 août 2023 à 18h00 à la Mairie

Présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI et Jean-Marc ETIENNEY (à compter de 18h17).

Représentées : Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT jusqu'à 18h17)  
Josette PARRENIN (procuration à Jean Louis CARRERE)

Absents : Hakima KOCH, Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS et Noëlle PEQUIGNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

### 1 – DELIBERATION – SUPPRESSIONS DE POSTE ET CREATIONS D'EMPLOI

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent municipal faisant fonction d'ATSEM fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation du périscolaire et du besoin croissant d'encadrant sur les temps d'accueil du midi, il suggère de réorganiser le service périscolaire.

Le Maire propose la suppression de l'emploi de cet agent à 35h, de supprimer un poste d'agent d'animation à 27h et le non renouvellement d'un CDD à 20h. En remplacement seront créés 3 emplois à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup>.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de supprimer un poste d'agent de maîtrise à 35/35<sup>ème</sup>,
- de supprimer un poste d'agent d'animation à 27/35<sup>ème</sup>,
- de créer 3 postes d'agent d'animation à 28/35<sup>ème</sup>.

Arrivée de Monsieur Jean-Marc ETIENNEY à 18h17

### 2 – DELIBERATION – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Monsieur Jean-Louis CARRERE, Adjoint au Maire en charge du périscolaire, présente les effectifs prévisionnels de fréquentation du périscolaire pour l'année 2023/2024.

Il informe le Conseil Municipal qu'au vu de cette projection il est nécessaire de recruter un agent pour encadrer les enfants sur le temps de midi.

Il propose de créer un emploi en contrat à durée déterminée de 9.5/35<sup>ème</sup> jusqu'au 20 octobre 2023.

A cette date, un bilan de la fréquentation réelle du centre sera effectué afin de déterminer s'il convient de prolonger ce contrat.

Il propose également au Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un emploi en durée déterminée du 28 au 31 août dans le cas de l'absence d'un agent afin de s'occuper de la restauration du centre de loisirs à cette période à hauteur de 10/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal accepte par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de créer :

- un emploi d'agent d'animation à temps non complet de 9.5/35<sup>ème</sup> pour la période du 4 septembre au 20 octobre 2023,
- en cas d'absence d'un agent, de créer un emploi d'agent technique à temps non complet de 10/35<sup>ème</sup> pour la période du 28 au 31 août 2023.

### 3 – DELIBERATION – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LES GALOPINS

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'accueil du périscolaire atteint sa capacité maximale sur certains temps périscolaire. Il convient donc de définir les critères d'accès à cet accueil.

Le Conseil municipal après en avoir débattu fixe, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, les conditions d'inscription au centre.

Le règlement révisé sera transmis aux parents prochainement.

### 4 – DELIBERATION – REVISION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE – CENTRE DE LOISIRS

L'Adjoint en charge du périscolaire informe le Conseil que notre prestataire pour la restauration a demandé, suite à l'augmentation du coût des matières premières, une révision du prix d'achat des repas.

Le prix de cette prestation n'a pas augmenté depuis 2012. Le coût d'achat du repas passe donc de 3.80€ TTC à 4.01 €.

De plus, afin de faire face à l'augmentation des charges liées au périscolaire (recrutements supplémentaires, inflation...), il convient de réviser les tarifs du périscolaire qui n'ont pas augmentés depuis 2020.

L'Adjoint fait une proposition pour les différents tarifs.

Le Conseil Municipal fixe, après avoir débattu, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les nouveaux tarifs du périscolaire.

Un courrier d'information des nouveaux tarifs sera transmis prochainement aux parents.

## 5 – DELIBERATION – PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Une généralisation de celle-ci à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de passer le budget de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune

## 6 – DELIBERATION – CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC L'ONF

Le Maire présente la proposition de convention d'exploitation groupée de bois par l'ONF. Cette convention a pour vocation de mettre à disposition de l'ONF, les bois de la commune afin qu'ils soient façonnés et vendus dans le cadre de ventes groupées.

Quitus est donc donné à l'ONF pour vendre ces bois et reverser à la commune les recettes déduction faite des frais.

L'ONF est responsable de l'exploitation en qualité de donneur d'ordre.

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour signer la convention avec l'ONF.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'autorise à signer la convention d'exploitation avec l'ONF.

## QUESTIONS DIVERSES

- Planning d'aménagement du parking de la mairie : le parking reste fermé à la circulation jusqu'à la fin du mois d'août les enrobés devant être posés à compter du 21.
- Travaux voie verte : les travaux de création de piste cyclable entre la rue de Voujeaucourt et la rue de la Crue seront réalisés entre le 1<sup>er</sup> août et le 20 novembre.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,  
Christian QUENOT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de COURCELLES-LE-VEIL (Depts)' around a central emblem.